Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Grenoble

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Comité de suivi académique de la

réforme des rythmes à l'école primaire

Académie de Grenoble

Synthèse du procès- verbal du 7 novembre 2013

Membres du comité présents : Services académiques, collectivités territoriales (Conseils généraux, Association des maires, Association des maires ruraux), organisations syndicales (FSU, UNSA-Education, Sgen-CFDT), Fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP), Associations partenaires de l'école (CEMEA, Jeunesse au Plein Air, Ligue de l'enseignement, Francas).

Ouverture de la séance à 16h30 par Daniel FILATRE, recteur et chancelier des universités de l'académie de Grenoble.

I – Contexte et enjeux de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

Introduction de Monsieur le recteur :

La volonté de réformer les rythmes n'est pas dissociable de la refondation de l'école qui se caractérise notamment par :

- La création d'emplois
- La refonte des programmes
- La continuité école-collège
- Le développement numérique.

La réussite des élèves est fondamentale et implique de mieux former tous nos enfants.
Un travail doit être mené pour que la France ne se trouve pas dans une position inacceptable, traduite notamment par les résultats dans le programme PISA.
La question se pose sur la manière d'acquérir les apprentissages fondamentaux dans l'échec en fin de parcours scolaire : les rythmes scolaires ont leur part de responsabilité.
Cette réforme des rythmes scolaires vise à **rétablir l'équilibre entre le temps scolaire et périscolaire** et contribue à **développer l'éveil,** en se centrant sur les deux temps scolaire et périscolaire. Des débats ultérieurs réétudieront les questions scientifiques concernant les rythmes de l'enfant et le financement de la réforme, mais il demeure que **cette réforme est essentielle et constitue un véritable débat démocratique**.
Une évaluation de la réforme ne saurait être effectuée à ce stade de sa mise en œuvre, mais il importe de permettre sa mise en place dans un travail mutualisé de tous les partenaires – l'école, les familles, les élus, les associations…- et de prendre en compte les difficultés rencontrées pour les résoudre ensemble, dans un partage de culture professionnelle visant à installer une véritable continuité du temps scolaire.

Le référent académique pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré précise que le travail de l'académie s'est mis en œuvre dès la publication du décret, en coordination avec les 5 départements.
Une remontée académique hebdomadaire et la mise en place d'une boîte mail générique répondent aux exigences ministérielles. Le suivi des courriels montre que si les questions concernant la réforme ont été nombreuses sur les 2e et 3e trimestres de l'année scolaire 2012-2013, elles se raréfient sensiblement aujourd'hui.

II – Bilan et perspectives du dispositif dans les départements :

Les bilans départementaux témoignent d'une majorité de points communs :
- Les communes engagées dans le dispositif à la rentrée 2013 présentent **un bilan expérimental plutôt très positif**, même si les réalités sont souvent différentes d'une commune à l'autre.
- Le temps scolaire adopté dans les départements est le plus souvent de 5h15 de classe par jour + 3h le mercredi matin, ce qui permet aux enfants de terminer généralement entre 15h30 et 16h.
- Aucune demande de dérogation pour le samedi matin n'a été formulée, à l'exception du département de la Drôme qui en enregistre 3 pour la rentrée 2014.
- L'allongement de la pause méridienne est une solution choisie par plusieurs communes, tous départements confondus.
- Les Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale s'efforcent toutes à une mutualisation des pratiques et veillent à inclure les parents dans leurs concertations.
- Les départements et communes mènent un effort intense pour préparer au mieux la rentrée 2014 en partenariat avec tous les maires, les directions départementales de la cohésion sociale et les services de la CAF, ainsi que pour le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT).
- Plusieurs départements travaillent à la mise en oeuvre d'espaces ludiques encadrés par des personnels ATSEM et des employés municipaux.

Des difficultés sont néanmoins encore à prendre en compte, notamment concernant les ressources humaines : les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale appellent les communes d'une part à recruter des emplois d'avenir, et d'autre part à optimiser l'emploi des personnels ATSEM.
L'articulation des temps scolaire et périscolaire demeure également à améliorer, notamment quant aux conditions d'exercice des animateurs référents et la rémunération des enseignants.
Le coût des activités périscolaires proposées reste aussi une véritable préoccupation partagée.
Enfin, la vigilance des services de santé scolaire sur la fatigabilité des enfants est à accroître, particulièrement pour les enfants en école maternelle. Des exemples d'initiatives dans certaines communes sont à suivre.

III – Echanges du comité :

Les déclarations liminaires des **organisations syndicales** rejoignent les bilans exposés par les départements. Elles soulignent cependant les difficultés rencontrées par les enseignants et leurs inquiétudes. La prise en charge des élèves en situation de handicap n'est pas résolue et la réforme ne prend pas assez en compte les rythmes des enfants en école maternelle. De même, le surcoût pour les familles est également à prendre en considération. Enfin, la mise en place des PEDT exige l'identification claire de pilotes.

Monsieur le recteur rappelle qu'il prend bien sûr en considération les difficultés des enseignants. Cette réforme est un enjeu important pour tous à un échelon national et territorial, et sa mise en œuvre est bien-sûr plus difficile dans certains cas que dans d'autres. Les réflexions sur les temps scolaire et périscolaire induisent des incertitudes et des inquiétudes. Il faut se réjouir que cette question de l'éducation soit débattue et que chacun s'implique, quelle que soit sa fonction, dans l'académie.
Quant aux PEDT, l'initiative doit être laissée aux communes et les concertations lors de leur élaboration sont probantes.

Les maires présents confirment leur accord sur le fondement de la réforme qui a pour objectif la réussite des élèves.
Des points de difficulté de mise en œuvre restent tout de même à signaler :
- Les maires ne savent et ne peuvent pas trouver de locaux suffisants pour le périscolaire.
- Il convient enfin de ne pas oublier les petites communes ou les communes rurales qui rencontrent des problèmes de transports scolaires et des difficultés de recrutement de personnel qualifié pour les activités périscolaires. Ces communes doivent se mettre en relation avec les communautés de communes.

- La formation des personnels constitue également une interrogation : la solution d'embauche d'emplois d'avenir concerne des jeunes sans formation, or les maires ont la responsabilité de ce qui se passe en périscolaire et ne peuvent pas confier des enfants à des jeunes non formés. Pour les former, justement, il faudrait les recruter un an à l'avance.
- La présence d'IEN sur le terrain s'avère nécessaire mais encore trop inégale.
- Le processus de co-construction de PEDT demande du temps pour intégrer les besoins et contraintes de tous les acteurs concernés, y compris les enfants.
-

Monsieur le recteur précise que la réforme n'implique pas forcément de changer le temps périscolaire et que la mise en place des PEDT est prévue progressivement. Il souligne que les enjeux de la formation sont pris en compte et que l'académie partage la volonté ministérielle d'organiser des compétences et des cultures professionnelles partagées, en ne négligeant aucun type de communes.
Il rappelle que l'effort gouvernemental au niveau de l'éducation est majeur. Il ne faut pas attendre la fin de la scolarité obligatoire pour voir les difficultés et le décrochage. Il y a urgence à « rattraper » les jeunes, et cela démarre avec cette réforme.

Les représentants des **conseils généraux** rappellent que les problèmes de mise en place de transports en commun peuvent se résoudre sur la demi-journée de temps scolaire supplémentaire, mais qu'ils s'avèrent complexes en fin de journée pour des horaires de sortie variables, et deviennent impossibles à assumer dans le **cas des jeunes en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS),** dont le transport doit parfois s'effectuer en taxi. Les subventions allouées aux communes restent les mêmes et ne permettent pas de prendre en charge les surcoûts alors générés.
La problématique des enfants scolarisés en CLIS avec un handicap est primordiale et la collaboration des services de la CAF et des services de l'Etat, dont les directions départementales de la cohésion sociale, est indispensable.

Monsieur le recteur informe que la problématique des enfants en CLIS est en cours de réflexion. Il y a un principe de solidarité, obligatoire dans ce domaine.

Les associations partenaires de l'école soutiennent également la réforme et soulignent l'importance du rôle d'éduquant que chacun doit tenir. Concernant le temps périscolaire, les associations ont un réel rôle à jouer : des initiatives sont à prendre et la qualité de ce qui est produit doit primer sur les ressources effectives. Les associations ont un rôle de facilitateur à remplir et le PEDT est un cadre nécessaire permettant la concertation et la continuité éducative.

La **FSU** demande un calendrier pour pouvoir connaître à terme les horaires de fin de classe adoptés par chaque école. Elle sollicite également davantage de locaux et de matériel pédagogique partagé.
Le syndicat signale aussi une perte de moyens pour le temps scolaire au profit du temps périscolaire. Les choses devraient néanmoins se mettre en place du point de vue des enseignants, même si la mise en œuvre de la réforme a parfois été mal vécue.

Les **représentants de parents d'élèves de la FCPE** expriment leur grande satisfaction au regard de cette réforme qui permet à **tous** les enfants d'accéder aux activités périscolaire, en visant leur seul intérêt..
La FCPE rappelle que les difficultés évoquées préexistaient évidemment à la mise en œuvre de la réforme qui offre ici l'occasion d'y réfléchir réellement au travers d'une démarche concertée entre tous les acteurs socio-éducatifs, concernant notamment la gratuité de l'éducation et la question des transports scolaires.
La réflexion approfondie sur un meilleur partage est par ailleurs à continuer, en prenant en compte la spécificité des territoires.

Monsieur le recteur conclut en indiquant que cette réforme a un caractère inédit et pose plusieurs problèmes, ce qui est normal. Il remercie très sincèrement les personnes présentes, ayant des points de vue différents qui seront restitués de manière globale.
Notre pays doit trouver des réponses au décrochage des élèves et cette réforme en fait partie.

Fin de la séance à 19 heures 45.